

ACCUEIL INTERNAT

Rythme soirée

- Repas = obligation de prendre tous les repas et de respecter les horaires. Pas de paniers repas en dehors des stages et réunions obligatoires.
- Dortoir Etude : Seconde LEGT (1h30) Seconde Pro/1^{ère} Pro (45 mn)
- Dortoir Etude : 1ere Ter LEGT/Ter Pro (1h30)

Le travail en étude est obligatoire et se fait dans le silence

- Détente = 2^{nde} Pro/1^{ère} Pro 20h à 21h30 2^{nde}/1^{ère}/Ter LEGT 21h à 21h30
- Une soirée maximum pour une activité sportive
- Sommeil = extinction générale des feux à 22h et individuelle (objets numériques) à 22h30, réveil à 6h45.

Il est interdit aux élèves de sortir de l'internat, après 18h et jusqu'à 8h le lendemain matin. Le contrôle de présence est effectué à partir de 18h10. Toute absence non justifiée conduit le CPE à appeler la famille par téléphone.

Propreté/Hygiène/Tenue

- Draps obligatoires (changés avant chaque vacances)
- Chaussons conseillés et tenue de rechange
- 2 paires de chaussures conseillé
- Laisser la chambre propre et rangée, idem pour les sanitaires, ne pas toucher le verrouillage des fenêtres. Mettre la chaise sur le lit.
- Etat des lieux effectué par les surveillants en début d'année, signaler toute anomalie rapidement au surveillant

Conduites à risques

- Alcool = Exclusion temporaire + retour immédiat dans la famille.
- Stupéfiants = Police + mesure disciplinaire
- Harcèlement/violence = Sanctions (Signalement au surveillant si témoin)
- Vol = Sanctions

Matériel

- Ordinateur + enceinte = responsabilité de la famille et de l'élève + utilisation réglementée (interdit après 22h)
- Téléphone et console de jeux = utilisation réglementée
- Bouilloire, etc.... Interdits

LE MERCREDI

Sortie du mercredi après-midi avec retour le jeudi matin : **autorisation de la famille obligatoire.**

Aucune absence n'est autorisée pour les autres soirées sauf raison particulière.

Pour les internes qui restent au lycée le mercredi :

- Association sportive du lycée
- Activités animées par les A.E. (film+musique+jeux en réseau+sorties)
- Accueil dans leur chambre de 14h à 18h sous la surveillance d'un A.E.
- Salle de travail